



Le signalement des fonds patrimoniaux des bibliothèques territoriales

Jérôme Belmon, Sophie Mazens

Economie générale du plan de signalement

- **Projet conjoint du ministère de la Culture et de la BnF associant les DRAC, les bibliothèques territoriales et les structures régionales pour le livre**
- **Objectif : achever le signalement des fonds de manuscrits et de livres des bibliothèques territoriales (à l'exclusion de tout autre bibliothèque) dans le Catalogue collectif de France et les catalogues locaux des bibliothèques**
- **Durée : 2019-2025**
- **Fonds considérés :**
 - **manuscrits, toutes périodes considérées ;**
 - **livres antérieurs à 1811 pour l'ensemble des bibliothèques et antérieurs à 1914 pour les bibliothèques classées et les grandes bibliothèques ;**
 - **les fonds locaux et spécialisés.**

Economie générale du plan de signalement

Estimation des volumes à traiter (enquête SLL de 2017 sur les fonds à traiter)

		Inventaire	Catalogage	Retroconversion	Coût estimé
Manuscrits	toutes les bibliothèques	23 586 volumes 5 469 boîtes	19 132 volumes 1 675 boîtes		1,2 M€
Livres anciens antérieurs à 1811	toutes les bibliothèques		670 631 volumes	332 714 notices	9,5 M€
Livres XIXe siècle (1811-1914)	seules bibliothèques classées		155 093 volumes	92 246 notices	1,5 M€
Collections locales et spécialisées	toutes les bibliothèques		481 136 volumes	385 917 notices	5,3 M€

Deux modalités seront soutenues :

- en priorité, la rétroconversion de données existantes (catalogue papier ; tableur Excel...) ;
- le catalogage, soit sur originaux, soit éventuellement, pour les livres, à partir de photographies des pages de couverture (Expérience à Aix-en-Provence).

Quelle répartition des rôles ?

1. Les bibliothèques assurant la maîtrise d'ouvrage des opérations

Financement par le concours particulier Bibliothèques de la DGD, jusqu'à 80% (dépenses éligibles : prestation de services ; recrutement de CDD affectés exclusivement à cette tâche, dans le cadre d'opérations limitées dans le temps)

2. L'intervention des SRL pour les autres bibliothèques

Un préalable : exercice de la mission patrimoniale par tous les SRL (exceptions : Bretagne ; Centre Val de Loire ; pas SRL en IdF)

Rôle de pilotage opérationnel : le SRL recrutera des CDD pour mener les opérations sur les collections des « petites » bibliothèques (cf Interbibly en Champagne-Ardenne pour les mss) ou passera un marché de prestation de services

Financement des SRL : subventions dans le cadre de

- l'appel à projet Patrimoine écrit du ministère de la Culture ;
- la convention pôle associé régional de la BnF.

L'appel à projets Patrimoine écrit du ministère de la Culture

- Calendrier de l'appel à projets :

décembre de l'année n-1 : diffusion de l'appel d'offres

mars : date limite de remise des dossiers

mai : notification aux porteurs de projets de leur subvention

juin : versement des subventions aux porteurs de projets

- Examen des dossiers associant les DRAC (avis préalable des CLL) et la BnF, qui garantit la bonne information des parties prenantes

- Taux d'intervention : jusqu'à 80%

- Budget annuel : 400 000 € en 2019

- 3 demandes de SRL examinées en 2019 : Auvergne-Rhône-Alpes (ARALL) ; Nouvelle-Aquitaine (ALCA) ; Occitanie (Occitanie livre et lecture)

Les pôles associés régionaux de la BnF

PAR : convention signée

PAR : convention en cours de signature

PAR : convention en négociation



- ✓ Un dispositif proposé par le BnF et adapté à la conduite de programmes de coopération au niveau régional
- ✓ Des actions diversifiées autour du patrimoine : **signalement**, numérisation, valorisation, EAC, etc.
- ✓ Des acteurs-pivots (DRAC, SRL) et une instance régionale de concertation (commission Patrimoine)
- ✓ Des conventions quinquennales (2015-2019, 2020-2024) qui permettent de fixer des objectifs sur la durée

Les autres conditions de la réussite

- **Un pilotage régional par les DRAC (exemple à suivre du plan adopté en Nouvelle-Aquitaine) ;**
- **L'accompagnement technique de la BnF (département de la coopération) : rédaction conjointe de notes de projets ; visite sur place pour expertise et faisabilité ; formations ; aide au suivi des marchés ; récupération des données et analyse de conformité ; chargement et visibilité dans le CCFr ;**
- **Un nouvel outil pour le catalogage des manuscrits : TAPIR (présentation à suivre par Marie Guyot) ;**
- **Favoriser l'implémentation de l'EAD dans les SIGB ;**
- **Créer un vivier de compétences pour le recrutement de contractuels : journée MC-BnF-FILL du 10 mai 2019 avec les responsables de formations universitaires**

L'exemple du plan régional de Nouvelle-Aquitaine

Le contexte

- 2016 : fusion de 3 régions, Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin...où le Plan d'action pour le patrimoine écrit s'est développé différemment
- 6 BMC mais également des fonds, plus ou moins importants répartis dans une quarantaine de bibliothèques municipales
- Volonté de la DRAC de relancer un programme pour le patrimoine écrit uniforme sur l'ensemble de la région
- Une nouvelle agence régionale issue de la fusion de trois anciennes structures
- 2017 : enquête du SLL sur les collections d'imprimés anciens et de manuscrits restant à cataloguer ou rétroconvertir... mais des réponses lacunaires

L'exemple du plan régional de Nouvelle-Aquitaine

Un plan qui implique différents acteurs ...

- Les bibliothèques territoriales
- La BnF
- La DRAC
- La structure régionale pour le livre ALCA
- Les CRFCB pour le volet formation

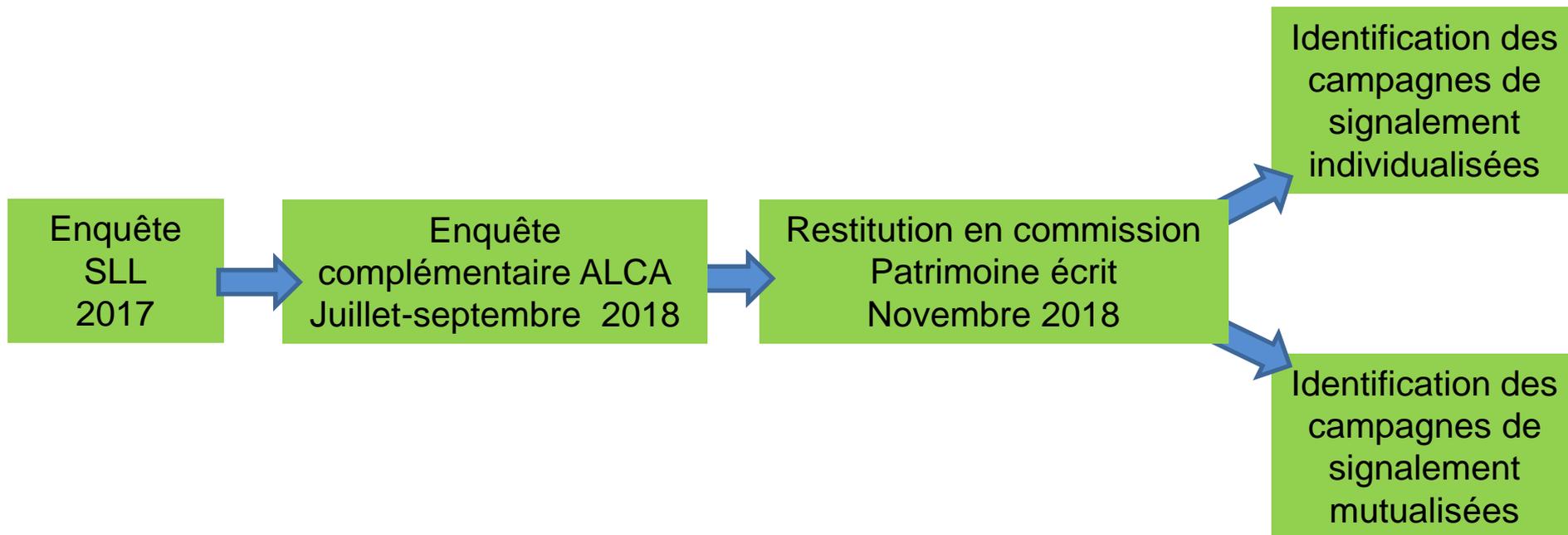
...réunis dans un cadre structuré

- La commission patrimoine écrit réunie par l'ALCA
- Un Pôle associé régional signé en octobre 2018

L'exemple du plan régional de Nouvelle-Aquitaine

Les étapes de conception du plan de signalement

- Phase 1 : identification des fonds à traiter



L'exemple du plan régional de Nouvelle-Aquitaine

Les étapes de conception du plan de signalement

- Phase 2: préparation des campagnes de signalement

